



Règlement de la Bourse aux vêtements et articles de puériculture

Toutes saisons 2019

Article 1 :

L'association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph d'Astillé organise une bourse aux vêtements ouverte à tout public. Toutes les personnes s'occupant de l'organisation et du bon déroulement de cet événement sont des parents bénévoles. Nous comptons sur votre compréhension en cas de retard ou de contretemps.

Article 2 :

Le dépôt, la vente des articles et la restitution des invendus se dérouleront aux dates suivantes,

A LA SALLE DES FETES – PLACE DE LA MAIRIE A ASTILLE :

DEPOT DES ARTICLES	VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019	de 16h30 à 19h30
VENTE	VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019 SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019	de 20h à 22h de 9h à 12h
RESTITUTION DES INVENDUS ET PAIEMENT DES DEPOSITAIRES	SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019	à 14h

**Attention
nouveaux horaires**

Article 3 :

Les articles acceptés sont : **les vêtements toutes saisons enfants (0 à 16 ans) et les outils de puériculture (landau, poussette, chauffe biberon, etc.).**

Seuls les articles en **parfait état** et **propres** seront acceptés.

Merci de proposer des prix ronds (pas de centimes) et de ne pas proposer des prix inférieurs à 1 €.

Les différents articles d'un même lot devront être attachés ensemble

Les sous-vêtements de plus de 18 mois ne sont pas acceptés.

Malgré toute notre vigilance au tri, tout article abîmé sera retiré de la vente lors du rangement.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des articles durant toute la durée de l'opération.

Article 4 :

Lors du dépôt, le nombre d'articles est limité à 25 vêtements et 5 articles de puéricultures, les vêtements 0/12 mois seront limités à 10.

Les articles devront être étiquetés par le dépositaire :

- Utiliser des étiquettes blanches
- Les étiquettes doivent être fixées aux vêtements (étiquette autocollante, ou fixation par ficelle, épingle à nourrice etc.)
- Préciser sur chaque étiquette le numéro correspondant à la liste, la désignation du produit, la taille et le prix, en laissant un emplacement pour inscrire notre code. Exemple d'étiquette ci-dessous, et planche d'étiquettes page suivante

N° (correspondant au n° d'ordre de la liste)	
Nom de l'article	Zone à laisser libre
Taille	
Prix	

Il est perçu au profit de l'association :

- Au dépôt : 0,20 € par article déposé.
- A la vente : le prix de vente est majoré de 10%

Par exemple un article proposé par le vendeur à 10€ sera vendu 11€. L'euro supplémentaire ira au profit de l'association.

Article 5 :

La restitution des invendus et le paiement des dépositaires se dérouleront après la vente à la date indiquée à l'article 2.

Merci de préparer un sac à votre nom pour faciliter le tri.

Les articles non récupérés à ce moment là seront donnés à des œuvres caritatives et les bénéfices non réclamés gardés par l'association.

Article 6 :

Les bénéfices vont à l'association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph d'Astillé et permettront une participation aux différents projets de l'école.

Article 7 :

Toute participation implique l'acceptation par le vendeur et l'acheteur de ce règlement qui sera diffusé sur le lieu de l'opération durant toute sa durée.

N°		N°		N°	
Article		Article		Article	
Taille		Taille		Taille	
Prix €		Prix €		Prix €	
N°		N°		N°	
Article		Article		Article	
Taille		Taille		Taille	
Prix €		Prix €		Prix €	
N°		N°		N°	
Article		Article		Article	
Taille		Taille		Taille	
Prix €		Prix €		Prix €	
N°		N°		N°	
Article		Article		Article	
Taille		Taille		Taille	
Prix €		Prix €		Prix €	
N°		N°		N°	
Article		Article		Article	
Taille		Taille		Taille	
Prix €		Prix €		Prix €	
N°		N°		N°	
Article		Article		Article	
Taille		Taille		Taille	
Prix €		Prix €		Prix €	
N°		N°		N°	
Article		Article		Article	
Taille		Taille		Taille	
Prix €		Prix €		Prix €	